



Alve

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 28 octobre 2016

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

ALVE

Affiliée à l'U.N.A.F.A.M., à la F.A.S.M. Croix Marine et à AGAPSY

Siège social : 8 rue du Bas Coudray - 91100 - CORBEIL ESSONNES

Tél : 01.60.85.04.00 - Fax : 01.83.35.07.49 - Email : siege@alve.fr

Siret : 440 100 436 00151 - Code APE : 9499Z - Iban : Crédit Coopératif FR76 4255 9000 2421 0298 9800 855

Introduction **par le directeur général**

Ce rapport d'activité présente un nouveau contenu avec un rappel du cadre réglementaire, l'histoire des établissements et des services, et les activités proposées au public accueilli. Il est à l'image de la dynamique de l'association qui s'appuie notamment sur l'histoire forte de l'Alve et ses valeurs.

En cette année du 25^{ème} anniversaire de l'Association, nous pouvons reprendre les paroles de Paul Ricœur qui écrivait que « *nous sommes les héritiers du rêve de ceux qui nous ont précédés* ». En témoigne le futur nom de la salle de réunion du siège, « Joël Roche », ancien président et fondateur de l'Alve, qui aidera à faire mémoire de l'inspiration des débuts qui constitue nos racines, notre action et notre vision.

Nous pouvons être fiers de la réponse alternative apportée à l'hospitalisation qui donne de l'espoir à de nombreuses personnes et à leurs familles, luttant ainsi contre le déterminisme.

L'UNAFAM a développé une réflexion, porté une parole, l'Alve travaille à sa réalisation en actions par un accueil de l'autre dans sa différence, dans un esprit d'ouverture et de solidarité, créant dans chaque service ou Maison une ambiance conviviale. Le rétablissement des personnes vulnérables accueillies passe par ce qu'on leur donne, et de nombreux salariés et administrateurs passionnés ont manifesté leur engagement dans ce qu'ils font au service des personnes accueillies.

Le succès et la réputation de l'Alve reposent sur ce qui se perçoit dans chaque lieu de vie. Des salariés travaillant pour les bénéficiaires mais aussi avec eux lorsque les activités sont vécues en commun. A chaque fois que cela est possible la parole est donnée aux résidents, locataires et usagers, qui souvent ont davantage envie de donner que de recevoir.

L'Alve a besoin de communiquer, en externe mais aussi en interne pour favoriser l'esprit collectif de l'association. Ce rapport d'activité donne les bases d'une nouvelle présentation qui sera formalisée notamment dans le cadre des travaux d'élaboration du projet associatif. Les activités de 2015 témoignent d'une association en développement.

La création et la pérennisation des établissements et services appellent un siège dédié à la vie et au fonctionnement de l'association qui apporte une expertise en matière budgétaire, en gestion des ressources humaines, en matière sociale, qui garantit un système d'information et de communication, dans une dynamique de consolidation des activités et de valorisation des équipes, un siège en mesure de clarifier les procédures, le management, et d'harmoniser les outils.

C'est avec la volonté de chacun de participer aux travaux avec enthousiasme, qu'ensemble nous poursuivrons cette aventure qu'est l'Alve, car « *Tout seul, on va plus vite. Ensemble, on va plus loin* » (proverbe africain).

LES FOYERS DE VIE

Cadre légal

Article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles - Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico- sociale - Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé - Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Les Foyers de vie, parfois appelés Foyers occupationnels, mettent en œuvre des soutiens médico-sociaux destinés aux adultes handicapés qui disposent d'une certaine autonomie et qui ne relèvent pas d'une admission en Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM) ou en Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS), mais qui ne sont pas aptes à vivre seul ni à exercer un travail productif, même en milieu protégé (y compris en ESAT). Il s'agit de développer l'autonomie des résidents ou, tout au moins, de prévenir toute forme régression par la réalisation d'activités quotidiennes diversifiées. Les activités proposées sont diverses et adaptées aux capacités des résidents. Il peut s'agir d'activités manuelles (peinture, sculpture...), d'activités de gymnastique, de danse, d'expression corporelle, d'activités d'ergothérapie... L'accompagnement a pour but de favoriser l'intégration des résidents dans la vie sociale sous toutes ses formes et de favoriser une situation d'autonomie maximale en utilisant et en développant les capacités psychiques et les potentiels de chacun. Toutes les actions pouvant contribuer au bien-être et à l'épanouissement sont recherchées. L'accompagnement concerne aussi l'aide éducative dans tous les actes de la vie quotidienne.

Les frais d'hébergement sont pris en charge par l'aide sociale du Département. Une contribution est demandée au résident, calculée en fonction des ressources du résident et plafonnée afin qu'il conserve à sa disposition un minimum de moyens financiers.

1. LES BELLES FONTAINES

Historique de l'établissement

La Maison des Belles Fontaines, ouverte depuis mars 2001, est le premier Foyer de vie de l'Alve. Installée au cœur de la ville de Juvisy-sur-Orge elle accueille 17 résidents souffrant de troubles psychiques :

- 15 chambres sont allouées pour des accueils permanents,
- 2 chambres pour des accueils temporaires.

L'établissement propose un accueil de type familial avec un accompagnement personnalisé.

Les personnes accueillies sont suivies au plan psychiatrique par les CMP de proximités (concept des Maisons de l'Alve) afin de maintenir le lien avec le soin et les secteurs de psychiatrie et d'offrir un lieu de vie accueillant et personnalisé.

5 personnes sont accueillies par secteur de psychiatrie de l'EPS Barthélémy Durand : G07 : Service Magnan, G08 : Service Giacometti, G09 : Service Primevères.

Activités en 2015

L'activité est en légère baisse par rapport à 2014 avec un taux total d'occupation de 88,50 % (5 492 journées réalisées sur un théorique de 6 205), ceci à cause d'une baisse de l'accueil temporaire. En accueil permanent 5 376 jours ont été réalisés, et 116 pour accueil temporaire.

Faits marquants en 2015

- Pot de départ organisé par un résident réorienté pour bénéficier d'une prise en charge en Belgique.
- Atelier pâtisserie à la Maison du Chêne à 4 Oreilles.
- Atelier « Découverte du Monde » autour d'un repas et d'une animation musicale.
- Organisation de la Fête des Voisins.
- Goûter exotique (dégustation de fruits Afro-Asiatique).

- Un partenariat avec le GEM de sainte Geneviève des Bois, permet aux résidents de s'inscrire au ping-pong, à la pétanque et à la danse primitive. Des activités thérapeutiques sur avis médical, prises en charge par les équipes des CATTP (Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel) des différents secteurs de psychiatrie, permettent à certains résidents de garder un lien essentiel avec le soin. Les anniversaires sont fêtés individuellement ainsi que chaque évènement du calendrier.
- Diverses sorties : promenades en forêt, parc ou sur les marchés sont organisées de façon régulière, visite du musée des Arts Forains, exposition « Les talents cachés de l'ALVE » à la Maison du Chêne à 4 oreilles, bal des pompiers et feu d'artifice, sortie « Boîte de nuit » et karaoké, sortie Bateaux mouches, pique-nique à Chamarande, visite de Vaux le Vicomte aux chandelles, musée du Bourget, Parc des félins, sortie bord de mer à Deauville, visite de la Cathédrale de Chartres, sortie Paris by-night.
- Un partenariat avec le « Centre Pompidou » permet aux résidents d'être sensibilisés à l'art. Les visites sont organisées par un conférencier sur un thème donné et se déroulent avant l'ouverture au public. 1ère visite en mai sur le thème « tourner », 2ème visite en juin sur le thème « assembler ».

Projets 2016

- Finalisation de l'évaluation interne,
- Election et mise en place de note nouveau bureau CVS (Conseil de la vie sociale),
- Finalisation du projet d'établissement avec les résidents,
- Partenariat avec les centres de formation et visite de l'établissement,
- Partenariat avec la municipalité pour créer du lien, avec le milieu associatif de la ville,
- Fête des voisins,
- Réflexion pour la mise en place de groupes de parole résidents animés par des intervenants.

2. LA PERGOLA

Historique de l'établissement

2^{ème} Foyer de vie de l'association, la Maison « la Pergola » située à Etampes est ouverte depuis septembre 2004, suite à la visite de conformité du 11 août 2004.

Le foyer dispose d'un agrément pour accueillir 19 personnes adultes (hommes ou femmes) en situation de handicap psychique dont 17 places pour des accueils permanents et 2 pour des accueils temporaires.

Une convention a été signée avec l'E.P.S Barthélémy Durand le 2 novembre 2011 et doit être réactualisée d'autant plus que le Directeur de l'hôpital a changé.

Activités 2015

L'activité est en légère hausse par rapport à 2014 avec un taux total d'occupation de 89 % (6 211 journées réalisées sur un théorique de 6 935), ceci malgré une baisse de l'accueil temporaire.

Faits marquants en 2015

- L'élaboration du projet d'établissement du foyer s'est réalisée en 2015 avec la participation des résidents.
- Le dossier du résident a été amélioré ainsi que l'accès du résident à son dossier.
- Des fiches d'évènements ainsi qu'un livret d'accueil professionnel ont été mis en place.
- L'évaluation externe menée par l'organisme « Andesi » a eu lieu les 26 et 27 Octobre.

Projets 2016

- Stabilité de la Direction et de l'équipe suite à un mouvement de personnel important en 2015.
- Mise en place d'axes de travail :
 - Suivi du projet personnalisé du résident,
 - Amélioration du partenariat,

- Travail sur la gestion des risques (fiches d'évènements et situation de maltraitance, analyse des pratiques, formations individuelles et collectives...),
- Accompagnement du résident dans l'hygiène de vie,
- Reprise de la démarche qualité après l'arrivée du nouvel infirmier.

3. LE CHENE A QUATRE OREILLES

Historique de l'établissement

Ouvert le 9 mai 2005, le « Chêne à quatre oreilles » est le 3^{ème} Foyer de vie de l'Alve ; situé à Brétigny-sur-Orge, il porte le nom d'un lieu-dit trouvé sur le cadastre.

Le Foyer compte 17 places d'accueil permanent pour les secteurs G03 et G04 de l'EPS Barthélémy Durand et 2 places d'accueil temporaire.

Activités 2015

5 914 journées d'accueil ont été réalisées, soit un taux d'occupation de 95,3% au regard de la capacité d'accueil théorique de 6 205 journées.

Faits marquants de 2015

La démarche qualité :

- Continuité de l'élaboration des outils de la loi 2002-2 et de leur mise en place.
- Elaboration de la synthèse de l'évaluation interne.
- Mise en place des entretiens individuels.

Trois manifestations ont eu lieu dans la Maison :

- Une exposition-vente des talents cachés de l'ALVE en mars : plus de 200 personnes sont venues le jour de l'inauguration grâce aux flyers envoyés aux différents partenaires ou déposés dans des boîtes aux lettres des voisins, des panneaux publicitaires de la ville de Brétigny, des affiches déposées dans les infra structures de la Ville. De nombreuses visites de l'exposition durant la semaine ont eu lieu. La restitution du concours de l'œuvre la plus appréciée s'est déroulée autour d'un goûter.
- Une brocante/Barbecue/jeux de tous pays en juin : Sur le parking, la Maison tient un stand ainsi que les résidents et les différentes structures de l'ALVE intéressés. Un repas (entrée, plat, dessert, boisson) est servi pour 5€. Des jeux insolites ont été proposés par la ludothèque de Brétigny ; le soleil accompagnant la journée a permis de jouer dans le jardin.
- En septembre, la sortie pour les 10 ans de la Maison à la demande des résidents dans un restaurant à Briare et une balade en péniche sur le canal de Briare. La Maison avait été fermée, la journée fut appréciée par tous les participants, résidents et personnels.

Autre : Le décès d'un résident qui habitait dans la Maison depuis l'ouverture.

Projets 2016

- La continuité des projets personnalisés.
- L'écriture du projet d'établissement.
- Les synthèses des résidents pour les PPI (projet personnel individualisé).
- Les réunions à thème.
- La mise en place du « groupe parole » pour les résidents.
- L'aménagement d'une salle de bain « baignoire/douche à l'italienne ».
- Les travaux dans les chambres.
- Une brocante.
- Une journée « rencontre partenaires ».
- L'évaluation externe les 13 et 14 avril 2016.

4. LA MAISON D'EDMA

Historique de l'établissement

Le foyer de vie « La Maison d'Edma » a ouvert ses portes en février 2006. Situé en centre de Massy, le foyer a été pensé telle une maison, de petite taille, son architecture se fonde au milieu

des autres habitations. La maison d'Edma dispose de 19 personnes dont trois sont destinées à de l'accueil temporaire, non sectorisées.

Seize personnes sont accueillies de manière permanente, toutes sont issues des secteurs psychiatriques G14, G15 et G16, rattachés au centre hospitalier d'Orsay.

Activités en 2015

6 012 journées d'accueil ont été réalisées, soit un taux d'occupation de 86,69% au regard de la capacité d'accueil théorique de 6 935 journées.

De nombreuses sorties ont été organisées : aquarium Val d'Europe, Deauville, Honfleur, restaurants, piscine, cinémas, bowling, billard, marchés de Noël, brocantes, exposition de peinture...

Des ateliers et activités ont été proposés : cuisine, mosaïque, revue de presse, salle esthétique, soin des animaux domestiques, potager, choix et préparation des repas, journée barbecue, repas de Noël...

Des séjours ont été organisés : Alsace, Nord Pas de Calais, Bailleul.

A noter que l'association ARCAME créée au sein de la maison organise et promeut des événements artistiques et culturels afin de dynamiser les échanges entre la maison d'Edma et la cité.

Faits marquants en 2015

L'année fut marquée essentiellement par l'élaboration du projet d'établissement. Des groupes de travail ont été constitués, composés de résidents, de personnels et de familles. La réflexion s'est orientée autour de l'accompagnement des personnes dites « avancées en âge » et sur la mise en place d'un dispositif d'accompagnement prenant en compte cette évolution.

Projets 2016

L'année 2016 sera consacrée à la préparation de l'évaluation externe qui se déroulera en fin d'année pour transmission au rapport au Conseil départemental en février 2017.

5. LA MAISON DU GINKGO

Historique de l'établissement

Le Président du Conseil Général de Seine et Marne par arrêté du 31 mars 2008 autorisait la création du Foyer à Savigny-le-Temple. La visite de conformité a eu lieu le 27 août 2009. Ouverte depuis septembre 2009, la « Maison » du GINKGO offre 19 places dont 3 places d'accueil temporaire à des personnes en situation de handicap psychique :

- Ceux dont le degré d'autonomie psychique et sociale est limité et très lentement évolutif et qui pourraient demeurer dans ce foyer à vie,
- Ceux dont le degré d'autonomie psychique et sociale est susceptible d'évoluer plus rapidement au point que le foyer puisse constituer une étape intermédiaire dans un parcours de vie.

Activités en 2015

6 037 journées d'accueil ont été réalisées, soit un taux d'occupation de 88,22 % au regard de la capacité d'accueil théorique de 6 935 journées.

Les activités et séjours sont des supports à la relation. Le Ginkgo a réalisé de nombreuses sorties et activités : aquagym, atelier écriture, séjour en Baie de Somme, séjour Puy du Fou, écoute Musicale, Interalve, mini-séjour Strasbourg, Montmartre, Brunch Partenaires...

Faits marquants en 2015

L'année 2015 fut marquée par l'évaluation externe et ce qu'elle a permis d'apporter à l'équipe comme aux résidents.

Durant l'année 2015, des démarches ont été réalisées afin de répondre aux recommandations de l'évaluation externe :

- Accès au WIFI pour les résidents,

- Augmentation du nombre de réunion des résidents,
- Mise en place de documents de travail type,
- Formation sur la bientraitance en décembre 2015,
- Procédure du parcours du médicament,
- Réunion d'information sur la sexualité avec une infirmière de la PMI de Savigny le Temple,
- Calendrier de réalisation du projet d'établissement en rassemblant professionnels et résidents.

Depuis le 1^{er} juillet 2015, les surveillants de nuit sont au nombre de deux par nuit, l'équipe de surveillants passe ainsi de trois à cinq. Cette augmentation du personnel de nuit s'accompagne aussi de la poursuite des formations incendies et de la rédaction d'un manuel en cas d'urgence.

Projets 2016

En 2016, le travail engagé sur les pratiques professionnelles sera poursuivi afin d'apporter à l'équipe les éléments théoriques et pratiques lui permettant d'élaborer et d'adapter continuellement l'accompagnement socioéducatif proposé à la personne accueillie.

Ces changements engagés depuis 2014 ont conduit à une réelle amélioration de l'ambiance au sein de l'établissement et de l'équipe.

Par ailleurs une réflexion sera engagée avec le Centre Hospitalier de Melun sur la convention de 2009 pour une écriture de la convention qui devrait permettre de mieux clarifier les rôles de chaque partie dans l'accompagnement social et thérapeutique des résidents du Ginkgo.

6. LA MAISON DU COUDRAY

Historique de l'établissement

Le Président du Conseil général de l'Essonne par arrêté du 12 février 2013 autorisait la création d'un Foyer à Corbeil-Essonnes. La visite de conformité a eu lieu le 17 décembre 2014.

Le foyer de vie « la Maison du Coudray » a ouvert ses portes le 26 janvier 2015. Il accueille 20 personnes dont 18 résidents en accueil permanent et 2 résidents en accueil temporaire.

Une convention a été signée avec le CHSF de Corbeil-Essonnes en 2014 : une infirmière du CHSF est mise à disposition pour accompagner les résidents au niveau des soins.

Activités en 2015

En 2015, le taux d'occupation réalisé est de 86,77 %, soit 5 682 journées réalisées sur un objectif théorique de 6 548 journées.

Des activités et sorties ont été proposées : accueil d'animaux, sorties familles, chorale, piscine, randonnées, voile, sorties culturelles (zoo de Beauval, Normandie, Bateau mouche, défilé du 14 juillet)... avec un total de 40 sorties pour 234 personnes accompagnées).

Faits marquants en 2015

- Ouverture de l'établissement et accueil des nouveaux résidents.
- Mise en place des outils loi 2002 à l'admission des résidents (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de séjour, ...).
- Développement de partenariats pour répondre, au mieux, aux besoins des résidents au niveau des soins, des loisirs et de la citoyenneté (Culture du Cœur, Centre de santé, pharmacie, Bouchons d'amour...).
- Démarche qualité :
 - élaboration d'outils pour le projet personnalisé et mise en place (tuteurs, usagers, familles et équipes soignantes),
 - guide signalement violence en institution,
 - fiches de poste,
 - dossier de candidature accueil temporaire et permanent.

Projets 2016

- Démarche qualité : mise en place du CVS, plan bleu, livret stagiaire, dossier unique.
- Projets résidents : projet artistique avec le conseil départemental, formation des usagers aux gestes de premiers secours, animal thérapie, séjours.
- Partenariat : développement au niveau des préventions des conduites à risques (MST alcool, drogue).

LES SAVS **(Services d'accompagnement à la vie sociale)**

Cadre légal

Les SAVS sont définis dans l'article D312-162 du code de l'action sociale et des familles (CASF):
« *Les services d'accompagnement à la vie sociale ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.* »

Leur mission, définis dans l'article D312-163 implique :

- Une assistance ou un accompagnement pour tout ou partie des actes essentiels de l'existence ;
- Un accompagnement social en milieu ouvert et un apprentissage à l'autonomie.

En application de l'article R. 314-105 VIII du code de l'action sociale et des familles, les SAVS sont financés par le Conseil Départemental, dans le cadre d'un prix de journée.

7. LE SAVS L'APPR'HOICHE

Historique du service

Situé à Juvisy-sur-Orge le SAVS l'Appr'Hoiche a ouvert ses portes fin 2004.

Activités en 2015

Le SAVS accompagne 65 personnes adultes présentant un handicap psychique, domiciliées dans tout le département. Au 31 décembre 2015, le SAVS comptait une file active de 93 personnes dont 75 avaient un dossier MDPH et 63 une prise en charge par l'Aide Sociale en cours de validité. La durée médiane de la prise en charge était de trois ans et demi.

La fréquentation du public en 2015 est de 3 337 visites (4 280 en 2014), comportant notamment 1 955 participations aux activités (jeux de société, art plastique, ping-pong, piscine, blog, marche, cuisine, écoute musicale, relaxation, et une fois par mois : esthétique et soin de soi, et groupe d'expression), 472 repas partagés, 446 entretiens individuels, 174 sorties/séjours (Zoo de Beauval, mer, musées, parc...) ou soirées, 103 visites à domicile, et 51 prêts de véhicules.

Faits marquants en 2015

L'ouverture de la Résidence Accueil de Pussay avec la mise en place de l'accompagnement social pour plusieurs locataires constitue le fait marquant de l'année 2015. La réalisation de ce projet, en gestation depuis cinq ans, a nécessité des efforts collectifs importants en faveur d'une catégorie de personnes fragiles dont les besoins n'étaient pas suffisamment pris en compte.

Projets 2016

Pour 2016 le SAVS met en œuvre le plan d'amélioration continu de la qualité, défini en 2015, en vue de l'évaluation externe :

- Les modalités d'intégration des usagers au SAVS : la mise en œuvre de l'outil Projet Personnalisé d'Accompagnement dans le parcours de l'utilisateur (intégration au S.A.V.S., l'accompagnement dans les projets, orientation et arrêt de la prise en charge)
- Les projets d'accompagnement collectifs : l'évaluation et la formalisation des projets collectifs du SAVS ainsi que leur articulation avec les missions de la Résidence Accueil.
- Les relations externes : le développement de partenariats portant sur l'insertion dans la cité, l'accès à la culture, l'insertion professionnelle, l'accès aux soins.

Ce plan devra permettre d'améliorer la cohérence de l'ensemble des projets d'accompagnement et de développer un réseau partenarial indispensable à la réalisation de ces projets.

8. LE SAVS L'ESCAPAL

Historique du service

Le Conseil Général a autorisé par décret rendu le 16 décembre 2003, la création et l'ouverture du SAVS l'Escapal situé 4 rue d'Ardenay à Palaiseau.

Le service a officiellement ouvert ses portes à la fin de l'année 2004.

L'autorisation initiale accordait un financement pour 50 usagers. Elle est aujourd'hui de 65 prises en charge suite à une demande d'extension validée par le Conseil Général à la fin de l'année 2014.

Activités en 2015

L'activité du SAVS en 2015 est quasiment identique à celle de l'année précédente : 6 646 fréquentations contre 6 897 en 2014.

Au 31 décembre 2015, la file active du SAVS était de 92 suivis, dont 64 bénéficiant d'une orientation MDPHE et parmi eux, 59 qui disposant d'une notification d'aide sociale.

Le SAVS l'Escapal s'adresse à des personnes adultes âgées de 18 ans et plus, présentant un handicap psychique, qui sont stabilisées et qui vivent dans le département de l'Essonne.

La mission est d'accompagner la personne en souffrance psychique, dans une dynamique de développement social avec pour objectif final de lui permettre, à travers la construction de son projet personnalisé et d'activités mises en place par le SAVS, de se réinsérer socialement au sein de la cité et de retrouver sa pleine autonomie.

Faits marquants en 2015

Dans la continuité des préconisations émises par l'évaluation externe de 2013 et la mise en place du plan d'amélioration continue de la qualité, le SAVS s'est inscrit dans plusieurs actions que sont : l'homogénéisation des pratiques professionnelles, l'optimisation de l'accompagnement individuel à travers les projets personnalisés et favoriser l'autonomie des usagers.

C'est ainsi qu'a été développé un certain nombre de partenariats au niveau du logement, de l'emploi et du soin, permettant à terme une meilleure prise en charge.

En matière de projet, le SAVS L'Escapal s'est également engagé dans une démarche d'évolution, avec notamment le souhait de changer de locaux et offrir à ses usagers un lieu d'accueil plus chaleureux et plus adapté aux problématiques rencontrées.

Projets 2016

- Utiliser et appliquer les recommandations et bonnes pratiques de l'ANESM :
Un groupe de travail sera constitué de plusieurs professionnels, qui se réunira une fois par mois pendant 12 mois et qui aura pour objectif d'échanger sur les différentes recommandations existantes mais aussi de réfléchir à une meilleure appropriation par l'ensemble des acteurs concernés. Cette appropriation va également constituer un vecteur d'anticipation et de préparation des prochaines évaluations (externe, interne).
- Redéfinir les outils de la loi de 2002-2 (Contrat de séjour, Livret d'Accueil, Charte des droits...) et les éléments constitutifs du dossier de l'utilisateur (Projet Personnalisé) :
Après plusieurs discussions avec le chef de service du SAVS de Juvisy, il a été décidé d'engager une action commune devant aboutir à la mise en place d'outils communs aux deux services à travers la rencontre mensuelle d'un groupe de travail constitué de salariés des deux SAVS. L'objectif est de pouvoir proposer au plus tard pour la fin du mois de septembre 2016,

des outils qui répondent aux obligations légales, différenciés les uns des autres et identifiés par l'ensemble des acteurs du service (professionnels, usagers).

- Création d'un Document Unique d'évaluation des Risques :

Une réunion avec les membres du CHSCT ainsi que la mise en place d'un groupe de travail permettront d'établir un document conforme aux exigences législatives et réglementaires. L'objectif est de lister les différents risques liés à l'activité des salariés et déterminer la conduite à tenir pour chacun d'entre eux.

LE SAMSAH (Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés)

Cadre légal

Structure innovante instituée par le décret n°2005-223 du 11 mars 2005, le SAMSAH est défini dans l'article D312-166 et 167 du code de l'action sociale et des familles :

« Le SAMSAH a pour vocation, dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté comportant des prestations de soins, de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité ».

En plus des missions dévolues aux SAVS (assistance ou un accompagnement pour tout ou partie des actes essentiels de l'existence et accompagnement social en milieu ouvert et un apprentissage à l'autonomie), le SAMSAH apporte aux usagers des soins réguliers et coordonnés et un accompagnement médical et paramédical en milieu ouvert.

Les dépenses des SAMSAH sont prises en charge par l'Assurance Maladie pour la partie soins, la partie dépendance est réglée par le Conseil Départemental, sur la base du prix de journée forfaitaire.

9. SAMSAH 28

Historique du service

A la demande de l'ARS le SAMSAH départemental est né de la transformation du SAVS ouvert en 2007 pour un an. Le SAMSAH a démarré son activité le 28/12/2007 et a été autorisé le 28 novembre 2008. L'association gestionnaire, Elan 28, a fusionné en 2010 avec l'Alve par absorption, au 1^{er} janvier 2010.

Le nombre de places autorisées est de 60, le SAMSAH est situé à Chartres, les accompagnateurs du service interviennent sur tout le département soit au domicile des personnes, soit collectivement (activités) au SAMSAH ou au centre socio-culturel Robert Doisneau à Lucé, ou dans les Résidences accueil ou dans tout autre lieu (sorties extérieures, séjours...).

Pour qu'une personne soit accompagnée, une notification d'orientation vers le SAMSAH provenant de la MDA (Maison départementale de l'autonomie) est obligatoire.

La coordinatrice et l'infirmière du SAMSAH, se rendent au domicile des usagers pour un premier entretien avant le passage des dossiers en commission.

Activités en 2015

119 personnes, 74 hommes et 45 femmes ont été suivis par le SAMSAH en 2015 (117 en 2014, 105 en 2013, 100 en 2012). 2 402 heures d'accompagnement individuels ont été réalisées, et 4 780 heures en accompagnement collectifs.

En 2015, la moyenne de suivis est de 87 pour 60 places. On constate une dynamique intéressante dans les activités collectives régulières, telle que l'art plastique, mime et danse, théâtre et sport.

L'activité cuisine, très demandée, est en cours de réévaluation et prendra une nouvelle forme en 2016.

Le projet sport réalisé en partenariat avec l'UFOLEP dans le cadre du dispositif d'inclusion par le sport (DIPS) est une opportunité dont s'est emparé le service pour apporter une dynamique nouvelle dans l'activité sport et pour faciliter l'accès au public.

Trois séjours ont été proposés pour répondre aux souhaits des usagers et favoriser l'accès aux vacances : 8 jours en bord de mer, 2 jours en bord de mer, une « randonnée » en montagne de 8 jours. Cette possibilité permet d'accompagner les personnes dans un cadre différent des habitudes, de mettre en valeur certaines capacités inhibées et de valoriser les compétences des usagers. Ces temps participent à favoriser l'estime de soi.

Faits marquants en 2015

L'année 2015 a été marquée par une stratégie d'activité plus qualitative que quantitative, se traduisant par un taux d'occupation passant de 150% à 133%. La saturation du service amène à une réflexion plus large sur les concepts de dépendance, de chronicisation, et sur le questionnement des missions du SAMSAH dans son environnement.

Un travail important a été engagé autour de la qualité de l'accompagnement par la réflexion commune sur les projets personnalisés et en adéquation avec les ressources du service.

37 personnes ont pu sortir du dispositif SAMSAH contre 15 en 2014 et 24 personnes y sont entrées.

La mise en place d'une liste d'usagers en attente d'un accompagnement est désormais un outil de régulation de l'activité. En 2016, une proposition de prestations à Dreux permettra de déployer l'offre d'accompagnements collectifs, désormais possible du fait de l'existence de locaux bien repérés et adaptés.

L'écriture du projet d'établissement 2016-2021 sera réalisée avec l'ensemble des salariés d'ALVE 28, favorisant la compréhension de la place de chacun, décloisonnant les pratiques, permettant un enrichissement collectif et renforçant la cohésion d'équipe.

Projets séjours 2016

En 2016, les budgets sont plus restreints et le nombre de personnes à en bénéficier beaucoup plus limité. Au niveau de l'Association, l'équipe de direction a choisi de privilégier les usagers des SAVS et SAMSAH, du fait de budgets plus contraints que ceux des établissements en matière de séjours/loisirs.

ALVE 28 pourra donc engager 2 séjours au bénéfice de 14 personnes par le biais des chèques vacances et 1 séjour de 2 jours pour 7 en auto financement. Chaque séjour est encadré par 2 travailleurs sociaux diplômés.

10. Le SAMAD 28 (service d'aide et d'accompagnement au maintien à domicile)

Historique du service

Le SAMAD a ouvert en 2014, suite à une mise en relation entre l'Alve et le SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) de Chartres par l'ARS intéressée par le dispositif que l'Alve souhaitait expérimenter depuis 2012. Ce projet a pu être financé par l'ARS sur une enveloppe non reconductible le temps de l'expérimenter.

Le SAMAD fait l'objet d'une attention particulière pour les promoteurs, ARS, Alve et UNAFAM, car il est novateur et pourrait être une solution déployée dans d'autres territoires. Il bénéficie désormais de 6 places pérennes sur prescription, dédiées aux personnes souffrant de troubles psychiques. La visite de conformité est prévue en avril 2016.

Rappel des objectifs

Le SAMAD a pour objet de fournir une réponse réactive aux personnes hospitalisées en psychiatrie et pour qui les professionnels pensent que le succès du retour à domicile est soutenu par un étayage du soin dans des domaines variés. Ce service doit permettre à la personne de retrouver un rythme, une stabilité, des repères dans son environnement, éviter les ruptures de soins et garantir le maintien dans un environnement extra hospitalier. Ce service (SAMAD)

organise au domicile de la personne fragilisée par des troubles psychiques, la visite d'auxiliaires de soins pour assurer une présence stimulante, un lien permanent et une aide adaptée et régulière pour que la personne puisse réaliser par elle-même les actes de la vie courante.

Activités en 2015

17 personnes étaient prises en charge en 2015. Le SAMAD est surtout prescrit pour le retour à domicile après une hospitalisation (comme il y a une prescription médicale, la prise en charge est immédiate). Un lien particulier est tissé avec le CH Henri Ey qui est un des acteurs principaux en tant que prescripteur de la dynamique de ce dispositif. Un impact est également à prendre en compte dans la dynamique du SAMSAH puisque le temps de prise en charge du SAMAD est court (trois mois) et qu'un nombre n'important de personnes suivies, bénéficie naturellement d'un relai SAMSAH. Mais la réactivité n'est pas toujours compatible avec les capacités du SAMSAH.

Projets 2016

L'action doit être pérennisée, l'Alve est dans l'attente d'une confirmation officielle. Pour 2016 l'activité devrait concerner 19 prises en charge.

LES RESIDENCES ACCUEIL

Cadre légal (Circulaire no 2002-595 du 10 décembre 2002 relative aux maisons relais, note d'information DGAS du 16 novembre 2006)

« Le concept de maisons relais a montré sa pertinence pour apporter une solution de logement à des publics en difficulté. La présence d'un hôte ou d'un couple d'hôtes permet de restaurer le lien social jusque-là défaillant ou de le maintenir, et facilite ainsi le retour à une vie plus autonome. L'expérience de l'accueil de personnes ayant un handicap psychique dans certaines maisons relais a révélé l'intérêt de cette formule pour répondre au besoin de logement de certaines de ces personnes, dès lors que des soins et un accompagnement social ou médico-social adaptés peuvent leur être garantis. C'est pourquoi il a été décidé de réaliser, dès 2007, un programme expérimental de résidences d'accueil, qui s'inspire des expériences réussies des maisons relais, mais qui en adapte les modes de fonctionnement aux besoins spécifiques des personnes ayant un handicap psychique, avec pour objectifs d'étudier les particularités du projet social et les modalités de partenariats les plus adéquates.

Sa spécificité est d'offrir aux résidents la garantie, en tant que de besoin, d'un accompagnement sanitaire et social, organisée dans le cadre de partenariats formalisés par des conventions, d'une part, avec le secteur psychiatrique, et d'autre part, avec un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ou un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH).

La résidence d'accueil est destinée à l'accueil de personnes :

- *fragilisées et handicapées par des troubles psychiques liés à une pathologie mentale au long cours, dont l'état est suffisamment stabilisé pour respecter et bénéficier des règles de vie semi-collective ;*
- *suffisamment autonomes pour accéder à un logement privatif, dès lors qu'un accompagnement et des soins sont garantis en tant que de besoin ;*
- *dans une situation d'isolement ou d'exclusion sociale à faible niveau de revenus, sans critère d'âge.*

Elle est ouverte à des personnes présentant des profils et des parcours variés, qui peuvent avoir connu des périodes d'hospitalisation prolongées, des épisodes d'errance, ou être restées à charge de leur famille ». Les Résidences Accueil sont financées par l'Etat (cohésion sociale).

11. LA RESIDENCE ACCUEIL « MARTIAL TAUGOURDEAU » DE LUCE

Historique du service

La structure a ouvert le 16 septembre 2010 et compte 25 places.

Activités en 2015

Comparées à l'année précédente, le nombre d'activités a augmenté de façon significative.

La dynamique créée entre le SAMSAH et la Résidence conjuguée à une stabilité des postes d'hôtes ont manifestement permis cette embellie.

Le nombre de participants aux activités de l'année est le suivant :

Repas : 289, petit-déjeuner : 70, goûter : 34, jeux : 32, soirées cinéma : 17, ping-pong : 24, promenade : 50, piscine : 37, sortie soirée : 8, fitness : 192.

Faits marquants en 2015

Face à des difficultés récurrentes de comportement et de respect des règles, notamment autour des problématiques d'addiction, un travail de sensibilisation des résidents et des familles a été mené ainsi qu'une révision du règlement de fonctionnement a été entamée et validée par le CVS et le Conseil d'Administration. Les professionnels de la Résidence sont inclus dans la démarche qualité qui doit conduire à la mise en place d'outils d'évaluation et d'actions d'amélioration du service rendu.

Des liens avec les structures de soins spécifiques ont été tissés et des résultats encourageants ont été constatés. Ces actions seront reconduites en 2016.

Projets 2016

En 2016, une priorité sera donnée à l'évaluation de la satisfaction des locataires et à une ouverture de la résidence sur son environnement.

D'une part, si la lumière en 2015 a été projetée sur la lutte contre les excès d'alcool, une sensibilisation plus large autour de l'hygiène de vie sera portée en 2016.

Il s'agit de l'hygiène au sens large : alimentation, hygiène du corps, habillement,...

L'objectif principal est de permettre aux résidents qui ont des difficultés dans ce domaine de faire le lien entre hygiène et dignité, autonomie, respect des autres et de soi-même, s'approprier une meilleure image de soi-même, confiance en soi...

D'autre part l'ensemble des actions entreprises en 2015 seront reconduites en 2016 mais avec davantage l'accent sur la vie à l'extérieur de la résidence.

Les orientations prises sont les suivantes :

- Débuter la construction d'un référentiel qualité au sein de la Résidence, participer à la mise en place du groupe de travail des Résidences accueil de l'Alve.
- Participer au projet d'établissement ALVE 28 basé sur un travail partagé d'équipe au complet.
- Mise en place du signalement des événements indésirables, mise à jour du Document d'Evaluation des Risques Professionnels.
- Formation collective : « approche systémique dans le cadre de l'accompagnement des personnes handicapées psychiques, comment mieux intégrer les familles ».

12. LA RESIDENCE ACCUEIL DE PUSSAY

Historique du service

Le 24 mai 2013, la Direction Départementale de la Cohésion sociale autorise le projet, la Résidence accueil a ouvert le 15 décembre 2014 avec 21 appartements (23 places) à Pussay dans le sud du département de l'Essonne. Une convention de coopération avec l'établissement public de santé Barthélémy Durand a été signée à cet effet le 21 novembre 2013.

Activités en 2015

La Résidence accueil a intégré 20 personnes dans l'année. Aucune demande de couple n'a été présentée (la Résidence dispose de deux grands studios).

Le S.A.V.S. « l'Appr'Hoche » assure l'accompagnement social des locataires. Deux accompagnatrices du S.A.V.S. sont affectées plus particulièrement sur ce site (un poste et demi). Le travail du S.A.V.S. se réalise en lien étroit avec le secteur psychiatrique pour le projet de soin, les services du siège d'Alve en ce qui concerne les admissions, les redevances et les APL, les hôtes de la Résidence par rapport à la vie sociale et à la sécurité des locataires.

Ces locataires bénéficient d'un lieu de vie structuré comme suit :

- l'accès à un logement autonome à faible coût, rendu possible par une convention tripartite entre l'Etat, SNL et l'ALVE. Cette convention permet également, sous la responsabilité des deux hôtes, l'animation de la vie collective sur la Résidence,
- le maintien des modalités de soins par une convention individuelle de soins signée pour chaque locataire, entre l'ALVE et le CMP concerné,
- une offre de prestations personnalisées d'accompagnement pour les locataires qui le souhaitent en sollicitant auprès de la MDPH une orientation vers le S.A.V.S.

Accompagnements médicaux

Les accompagnements dans le cadre d'hospitalisations ont concerné six locataires, 23 rencontres et synthèses ont été organisées avec les CMP, afin de garantir la continuité des soins et 57 accompagnements physiques à des rendez-vous médicaux ont été nécessaires pour garantir l'accès aux soins physiques et psychiques.

Accompagnements sociaux

La quasi-totalité des locataires a bénéficié d'un accompagnement soutenu dans le cadre du maintien de la convention de continuité des soins ainsi que dans le champ de l'ouverture des droits sociaux : RSA, AAH, APL.

L'équipe s'est appuyée sur les compétences de l'Assistante de service social de l'Alve afin, notamment, de mobiliser un réseau partenarial car de nombreux locataires sont arrivés à la Résidence dans une grande précarité sociale, ne bénéficiant d'aucun suivi.

Accompagnement dans le logement

Un tiers des locataires rencontre des difficultés importantes dans la gestion de la vie quotidienne dans le logement. Le service a proposé une aide concrète et très régulière à 6 locataires. Par ailleurs deux fois par semaine une aide collective aux courses est organisée dont bénéficient à chaque fois 7 locataires.

Vie sociale dans la Résidence

12 réunions de locataires ont eu lieu afin de réguler et de dynamiser avec eux la vie sociale, 20 repas collectifs ont été organisés, un repas de Noël et un de fin d'année, 14 locataires ont participé à la mise en place des potagers dans le jardin de la Résidence.

Faits marquants en 2015

- Des sorties dans les environs ont été régulièrement proposées : pique-nique, base de loisirs, marchés, participation aux événements de la commune, mais aussi des sorties au Jardin des Plantes, Vélorail, Galerie de l'Evolution, et à l'Etang de Combreaux.
- Le service a participé au Festival « La Main dans la Main » à Chamarande en juin.
- Des moments collectifs avec le S.A.V.S. de Juvisy ont été réalisés : soirée, repas galette, sortie au bord de la mer, et une rencontre avec la Maison de la Pergola s'est faite à la Résidence, autour d'un goûter.

Projets 2016

La situation géographique du site conjuguée aux pathologies psychiques des locataires nécessitent de la part du service une démarche volontariste de promotion de liens sociaux.

13. LA RESIDENCE ACCUEIL « LE CLOS DU RENOUVEAU » DE DREUX

Historique du service

L'ouverture a eu lieu le 17 février 2016 (le premier résident est arrivé le 29 février 2016). L'année 2015 a été l'année de transition du provisoire vers le définitif car depuis le début de l'année 2013 la Résidence accueil avait un statut provisoire avec des appartements éclatés et un local pour les activités, mis à disposition par l'Habitat Drouais.

Les nouveaux bâtiments sont en bois, à l'esthétique contemporaine, avec 20 logements qui sont répartis sur un terrain d'environ 4 000 m². Les appartements d'environ 20m² sont reliés deux par deux par un patio et une terrasse communs. Une grande pièce collective est à disposition du collectif ainsi qu'une cuisine et une buanderie.

Activités en 2015

En 2015, un travail important de remobilisation et de contact avec les partenaires et les candidats a été réalisé. Les activités proposées furent celles du SAMSAH, les hôtes n'ayant été recrutés que début 2016.

Faits marquants en 2015

Au cours de l'année, de nombreuses rencontres avec les partenaires et les potentiels locataires ont été réalisées afin d'organiser la meilleure entrée possible dans les lieux. A la fin de l'année les résidents installés dans le diffus étaient en cours de sortie de la Résidence accueil provisoire, soit après avoir intégrés la résidence définitive, soit après avoir choisi un glissement de bail.

Projets 2016

L'intégration des résidents se fera progressivement du fait d'une nécessaire préparation du projet individuel de chacun (le premier résident est entré dans les lieux le 29 février 2016).

L'année 2016 est celle de l'appropriation d'un nouveau lieu d'habitation par les locataires et la mise en place d'une dynamique pour les professionnels d'ALVE à Dreux, les 2 hôtes à temps plein permettant d'animer cet espace et de garantir la sérénité des échanges.

Des propositions sont d'ores-et-déjà prévues avec des ateliers collectifs au bénéfice des usagers du SAMSAH et des résidents de Dreux :

- Mise en place des procédures de sécurité, du signalement des événements indésirables, mise à jour du Document d'Evaluation des Risques Professionnels, réflexion pour des astreintes mutualisées avec la Résidence accueil de Lucé,
- Participation à la mise en place du groupe de travail des Résidences accueil de l'Alve, et au projet d'établissement ALVE 28 basé sur un travail partagé d'équipe au complet.
- Formation collective : « Approche systémique dans le cadre de l'accompagnement des personnes handicapées psychiques, comment mieux intégrer les familles ».

LES GEM (Groupes d'entraide Mutuelle)

Cadre légal (Article L. 14-10-5 du code de l'action sociale et des familles et circulaire DGCS du 9 septembre 2016) :

« Le GEM est une association de personnes partageant la même problématique de santé, dont l'objectif exclusif est de favoriser des temps d'échanges, d'activités et de rencontres susceptibles de créer du lien et de l'entraide entre les adhérents. La fonction première du GEM est de rompre l'isolement et de favoriser le lien social, à l'intérieur comme à l'extérieur du GEM, sur un mode de fonctionnement fondé sur une coconstruction par les membres fréquentant le GEM des décisions relatives au GEM. Cette fonction première vise à favoriser le lien social et la citoyenneté des personnes fréquentant le GEM, avec un objectif de « réhabilitation sociale », soit de reprise de confiance de la personne dans ses potentialités et capacités. L'association doit être épaulée dans son fonctionnement par un parrain.

A ce jour, seuls les GEM dont les adhérents sont concernés par un handicap résultant de troubles psychiques, d'un traumatisme crânien ou de toute autre lésion cérébrale acquise sont éligibles à un conventionnement, dans la mesure où le GEM apparaît comme une démarche particulièrement adaptée à leur situation et à leurs besoins.

L'adhésion au GEM ne nécessite pas pour la personne concernée une reconnaissance du handicap par une décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ou de toute autre instance spécialisée. Il ne peut non plus leur être demandé un certificat médical « validant » l'entrée dans le GEM.

Le GEM peut fonctionner comme une passerelle vers un accompagnement plus adapté.

La subvention versée par l'ARS aux GEM avec lesquels elle a passé convention vise tout particulièrement à leur permettre de recruter et de rémunérer des animateurs sensibilisés aux problématiques des personnes fréquentant ces GEM ».

14. LE GEMEVASION DE CHARTRES

Historique du service

Le GEM de Chartres a ouvert début 2007.

Activités en 2015

En 2015, 121 personnes ont fréquenté le GEM dont 41 adhérents. Le nombre d'adhérents reste stable encore cette année avec un renouvellement d'un quart du groupe. En 2015, le GEM a accueilli 11 nouveaux adhérents. 2015 compte 2 565 passages.

Une réunion des adhérents a lieu une fois par mois pour établir le planning mensuel.

Les adhérents s'efforcent d'organiser leurs activités, l'équipe d'animation étant présente en soutien.

En 2015, les activités mises en place au GEM sont les suivantes :

- Activités Vannerie et Musique (chant et guitare) prises en charge en autonomie par un groupe d'adhérents,
- L'accueil café où l'on vient partager un moment de convivialité avec les autres,
- Les loisirs créatifs : les adhérents partagent leurs compétences avec les autres : Zentangle et coloriages Zen, Dessin, Argile, Pâte polymère, Couture, Vannerie, Mosaïque,
- Jeux de société : Scrabble, Rummikub, UNO, 1000 bornes, Mikado, Triomino, jeux de cartes (Tarot, Manille, Belote),
- Jeux collectifs : Baby-foot, ping-pong, pétanque,
- Sport en partenariat avec l'UFOLEP, dans le cadre du Dispositif d'Inclusion par le Sport, des séances hebdomadaires sont mises en place : la marche nordique n'est plus la seule activité proposée car la configuration du nouveau local permet de proposer des activités d'intérieur comme le tir à la carabine, pu la sarbacane.
- Les sorties extérieures sont toujours en progression : 75% des adhérents ont participé au moins une fois à une sortie permettant à certains d'avoir accès à des lieux qu'ils ne fréquentaient pas ou plus : restaurant, cinéma, théâtre, bowling, randonnée.

Faits marquants en 2015

2015 a été une année de changements pour le GEM de Chartres :

- De janvier à octobre, l'équipe d'animation est passée de 2 postes à un seul, ce qui s'est avéré déstabilisant pour les adhérents notamment concernant la diminution des créneaux d'ouverture. Une nouvelle animatrice est venue renforcer l'équipe de Dreux et Chartres, facilitant le maintien des ouvertures régulières et participant à cette nouvelle dynamique.
- Le déménagement du GEM au mois d'octobre dans un lieu plus convivial de 160 m² au 29 rue Pierre Brossolette à Chartres a mobilisé beaucoup d'énergie dans ses préparatifs.

Projets 2016

Avec une dynamique nouvelle le GEM poursuivra ses activités avec de nouveaux adhérents en 2016 et le retour des anciens, ce qui amènera à une fréquentation de fin d'année augmentée. Les nouveaux locaux sont idéalement situés en plein centre-ville de Chartres et à proximité du CMP. Les professionnels partenaires saisissent de plus en plus les occasions de faire découvrir ce lieu aux personnes qu'elles accompagnent.

En 2016, une Association d'adhérents pour chaque GEM devrait être déposée en préfecture officiellement afin de répondre au cahier des charges national règlementant les Groupes d'Entraide Mutuelle.

15. LE GEM'CLUB DE DREUX

Historique du service

Le GEM de Dreux a ouvert en novembre 2007.

Activités en 2015

En 2015 le GEM compte 25 adhérents et totalise 4 752 passages. Le nombre d'adhérents est resté stable et la fréquentation un peu plus soutenue en fin d'année.

Les activités proposées sont les suivantes :

- Atelier relaxation / yoga dont trois séances communes avec le Centre de Soins, d'Accompagnement et Prévention en Addictologie.
- Atelier coiffure nommé désormais l'atelier « esthétique » temps fort de la semaine appréciée autant par les femmes que par les hommes. Les adhérents se retrouvent pour prendre soin d'eux : soin des ongles et des mains, masque du visage, colorations des cheveux, coupe de cheveux etc....
- Atelier sportif jusqu'au mois de juin car les adhérents n'ont pas souhaité le poursuivre, l'activité étant continuellement orientée vers la compétition plutôt que vers la détente. Désormais il est proposé une activité sportive ponctuelle basée sur le plaisir de la marche.
- Atelier jardin consacré cette année au nettoyage et à la remise en état du jardin pour préparer le départ de la maison.
- Atelier cinéma tous les dimanches. Une liste de films est proposée en fonction des goûts et des demandes de chacun. Après la diffusion, les participants partagent leurs impressions et leurs ressentis. Une fois par mois une sortie cinéma est organisée.
- Atelier cuisine : une semaine sur deux les adhérents se concertent sur le choix de la recette ou du repas et ils se répartissent les tâches (courses, cuisine, installation, rangement ...). Les animateurs les guident sur l'aspect diététique. Plusieurs séances ont été menées en autonomie complète.

Faits marquants en 2015

Un investissement important a été déployé également pour l'organisation des semaines d'information en santé mentale (SISM), animées par le Conseil Local en Santé Mentale de la ville de Dreux.

Le départ programmé de l'animateur du GEM vers la Résidence d'Accueil de Dreux a été un élément générant une certaine anxiété au sein du collectif d'adhérents du GEM en 2015.

Le projet d'emménagement vers le nouveau lieu situé sur le terrain de la Résidence d'Accueil a demandé beaucoup d'énergie aux adhérents pour maintenir leur investissement pour le tri et le nettoyage des locaux.

Projets 2016

Le GEM de Dreux a prévu son déménagement et l'installation dans les nouveaux locaux, avec une nouvelle dynamique.

Les projets d'activité seront les suivants :

- Organisation d'une journée à la mer,
- Participation à la rencontre inter GEM,
- Renforcement des partenariats déjà établis,
- Reconstitution des ateliers,
- Participation à la SISM.

En 2016, l'Association d'adhérents commune aux 2 GEM devrait être déposée en préfecture afin de répondre au cahier des charges national règlementant les Groupes d'Entraide Mutuelle.

LE PARRAINAGE

Cadre légal (circulaire DGCS du 9 septembre 2016). Extrait :

« Une des conditions à remplir par l'association constituant le GEM pour être conventionnée et financée en tant que GEM est d'avoir le soutien d'un parrain et de conclure une convention de parrainage de manière à faciliter le bon fonctionnement du GEM.

Le rôle du parrain consiste à soutenir le GEM dans une position de tiers et de médiateur, notamment en cas de difficultés ou de conflits (internes, entre professionnels et membres du GEM, avec le cas échéant les prestataires de services ou l'association gestionnaire...). Il veille ainsi au respect de l'éthique des GEM, notamment par une mise en œuvre adéquate du cahier des charges, en particulier sur le respect du choix des adhérents du GEM, dans la limite des réglementations en vigueur (droit du travail, règles budgétaires...). Il peut aider le GEM à s'organiser et, en cas de crise, assurer temporairement certaines des missions de l'association, sans toutefois s'y substituer ou la mettre « sous tutelle ».

Cet appui trouve son prolongement dans sa participation de droit, avec voix consultative, aux instances de l'association constituant le GEM ».

L'Alve gère les GEM de Dreux et de Chartres en attendant la création d'une « association porteuse des GEM » qui permettra de séparer la fonction de parrain de la fonction de gestion, désormais rendue obligatoire par l'arrêté du 18 mars 2016.

L'Alve a signé une convention de parrainage avec Intersection le 14 décembre 2015. Outre sa fonction de parrain telle que définie par la circulaire, l'Alve s'est engagée à :

- Verser une avance de 50 000 € par trimestre, remboursable à la réception des subventions par Intersection,
- Etablir les fiches de paie et déclarations sociales du personnel,
- Etablir les contrats des apprentis,
- Faire bénéficier les salariés d'intersection des œuvres sociales de l'Alve contre cotisation,
- Délivrer des titres restaurant aux salariés d'Intersection,
- Verser une cotisation annuelle de 4 000 €.

LE SIEGE

Cadre légal. Les prestations du siège autorisées par le CASF (art. R314-88 et R. 314-87) portent notamment sur la participation des services du siège social :

- A l'élaboration et l'actualisation du **projet d'établissement** mentionné à l'article L. 311-8, y compris par des travaux portant sur un projet global de l'organisme gestionnaire ;
- A l'adaptation des moyens des établissements et services, à **l'amélioration de la qualité** du service rendu et à la mise en œuvre de modalités d'intervention coordonnées, conformément aux dispositions des articles L. 312-7 (exemple fusion) et L. 312-8 (évaluation);
- A la mise en œuvre ou à l'amélioration de **systèmes d'information**, notamment ceux mentionnés à l'article L. 312-9 (transmission des capacités d'hébergement), et ceux qui sont nécessaires à l'établissement des indicateurs mentionnés à l'article R. 314-28 (coût);
- A la mise en place de procédures de **contrôle interne**, et à l'exécution de ces contrôles ;
- A la conduite des **études** mentionnées à l'article R. 314-61 (sur demande l'autorité de tarification les conditions de gestion de l'établissement, ou le coût d'actions de coopération lorsqu'elles ont une incidence sur les tarifs) ;
- A la réalisation de prestations de service ou d'étude pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux qui concourent à des **économies d'échelle** ;
- A l'élaboration des contrats prévus à l'article R. 314-43-1 (CPOM).

L'autorisation est en outre subordonnée à l'existence de délégations de pouvoirs précises entre les administrateurs de l'organisme gestionnaire, les membres de sa direction générale et les agents de direction des établissements et services. Ces règles de délégation doivent être formalisées dans un document unique.

Historique

Par arrêté du 16 décembre 2004 le Conseil Général de l'Essonne a accordé à l'Alve l'autorisation de créer un siège. Cette autorisation a été renouvelée en 2010 puis en 2015 pour cinq ans.

L'arrêté du 8 janvier 2015 rappelle les prestations rendues par le siège de l'Alve :

- Comptabilité : Travaux comptables quotidiens et de synthèse (Budgets Prévisionnels, Comptes Administratifs, bilan).
- Finance : Contrôle de gestion, placements et investissements, suivi de trésorerie.
- Ressources humaines et juridiques : Gestion des paies, gestion des recrutements (pour les responsables et cadres), conseil juridique et gestion des contentieux.
- Développement : Projet d'investissement, projet étude de faisabilité, projet d'établissement, extension, création, démarche qualité.
- Coordination : Rencontres, colloques extérieurs, réunions de direction, réunions des instances représentatives du personnel.
- Communication : interne et externe, participation aux conseils d'administration de l'Alve, représentation de l'Alve dans les instances externes, documentation, secrétariat général.
- Autres services : Formation (plan, suivi), plans adaptés (canicule, crues,...), prestations informatiques.

Activités et faits marquants en 2015

- Emménagement dans les nouveaux locaux au Coudray, à Corbeil-Essonnes.
- Plan de formation bénéficiant à 37 personnes dont 14 formations qualifiantes et 5 formations collectives pour un coût de 81 312 €.
- Mises à jour des logiciels de comptabilité et de la Paie.
- Accompagnement aux projets : la réalisation de l'ouverture de la Maison du Coudray, le SAMSAH et la Résidence accueil de Dieppe.

Projets 2016

- Embauche d'un RAF/RH.
- Amélioration de l'articulation entre le siège et les structures.
- Développement de la communication interne et externe.
- Organisation d'un suivi budgétaire.
- Développement de transversalités entre les structures et de groupes de travail sur des thématiques communes.
- Conduite de projets.